

Objectifs de développement durable pour la sous-région de l'Afrique Centrale

Rapport de synthèse









Banque africaine de développement

Objectifs de développement durable pour la sous-région de l'Afrique Centrale

Rapport de synthèse









Union africaine

Banque africaine de développement

Commandes

Pour commander des exemplaires Objectifs de développement durable pour la sous-région de l'Afrique Centrale: Rapport de synthèse de la Commission économique pour l'Afrique, veuillez contacter:

Publications Commission économique pour l'Afrique P.O. Box 3001 Addis-Abeba, Éthiopie

Tél: +251-11- 544-9900 Télécopie: +251-11-551-4416

Adresse électronique: ecainfo@uneca.org

Web: www.uneca.org

© Commission économique pour l'Afrique, 2015 Addis-Abeba, Éthiopie

Tous droits réservés Premier tirage: octobre 2015

Toute partie du présent ouvrage peut être citée ou reproduite librement. Il est cependant demandé d'en informer la Commission économique pour l'Afrique et de lui faire parvenir un exemplaire de la publication.

Production, création et publication par la Section des publications de la CEA.

Photographies de la page de couverture: UN Photo/Tim McKulka, Stock.xchng/Lars Sundstrom, Robert Parzychowski, Nate Brelsford, UN Photo/Fred Noy, Stock.xchng/Patrick Hajzler, UN Photo/Martine Perret, Stock.xchng/Robert Linder.

Sommaire

Acı	ronyr	nes	i		
1.	Inti	roduction	1		
2.	Priorités de développement durable dans la sous-région				
	2.1	Une importante dotation en ressources naturelles	2		
	2.2	Des facteurs de développement globalement déficients	2		
		Une menace sécuritaire plus que forte			
		Un déficit de gouvernance et une faiblesse des institutions	E		
		Des efforts pour mobiliser des financements innovants			
	2.3	Une faible dotation en infrastructures	6		
		Des infrastructures de transport déficitaires	6		
		L'accès insuffisant à l'énergie	6		
		Un approvisionnement en eau potable préoccupant	-/		
	2.4	De fortes pressions démographiques	7		
	2.5	croissance économique globalement positive	8		
		Une croissance économique tributaire des ressources naturelles	Ç		
		Une économie verte pleine de promesses	Ç		
		L'agriculture durable pour la sécurité et la souveraineté alimentaire	Ç		
		Un faible dynamisme du secteur industriel	Ç		
	2.6	Des taux de sous-emploi et de chômage trop élevés	Č		
	2.7	Des conditions de vie toujours insatisfaisantes	10		
		Accès limité des populations aux services sociaux de base	10		
		Pauvreté persistante	10		
		Prévalence élevée de la malnutrition	10		
		Accès à une éducation de qualité	11		
		Persistance de discriminations fondées sur le sexe	11		
	2.8	D'importantes pressions sur l'environnement	12		
		L'impérieuse nécessité de mieux gérer les effets néfastes des changements			
		climatiques	12		
		Gestion durable des ressources en eau	12		
		Préservation de la diversité biologique des écosystèmes	12		
		Lutte contre la désertification	13		
		Gestion des produits chimiques et déchets industriels non biodégradables	13		
3.		maines prioritaires pour la formulation des objectifs de			
		veloppement durable			
	3.1	Détermination des domaines prioritaires pour la formulation des objectifs	1 /		
	2.2	de développement durable en Afrique centrale	14		
	3.2	1 9	15		
	2.2	de développement durable Concordance des domaines prioritaires d'un pays à l'autre	17		
4	3.3	·			
4. -		trice des objectifs de développement durable, cibles et indicateurs	18		
5.		nclusions et recommandations	21 21		
	À l'intention des gouvernements				
	À l'intention des organisations régionales				
		ntention des organisations de la société civile	22		
	ΑIΊ	ntention de la communauté internationale	22		

Liste des acronymes

APD Aide publique au développement

BAD Banque africaine de développement

CEA Commission économique pour l'Afrique

CER Communauté économique régionale

CNUED Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement

CUA Commission de l'Union africaine

DAES Département des affaires économiques et sociales

FEM Fonds pour l'environnement mondial

IDE Investissements directs étrangersIDH Indice de développement humain

IPE Indice de performance environnementale

NEPAD Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

OMD Objectifs du Millénaire pour le développement

ONG Organisation non gouvernementale

PIB Produit intérieur brut
PMA Pays les moins avancés
PNB Produit national brut

PNUD Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE Programme des Nations Unies pour l'environnement

PSM Plan solaire méditerranéen

Rio+20 Conférence des Nations Unies sur le développement durable

UA Union africaine

UMA Union du Maghreb arabe

1. Introduction

Partout dans le monde, les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ont produit des actions de plaidoyer et des efforts collectifs axés sur la réalisation d'objectifs mesurables au moyen d'indicateurs et de cibles. Cependant, devant l'imminence de l'échéance de 2015, des initiatives sont déjà en cours aux niveaux mondial, régional et national pour définir les grandes lignes du programme de développement pour l'après-2015. Pour cela, l'ensemble de la communauté internationale a confirmé la pertinence et l'opportunité de la formulation de nouveaux objectifs de développement durable, de nouveaux indicateurs et de nouvelles cibles plus adéquats pour l'après-2015.

Dans le cadre de l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015, la CEA, la CUA, la BAD et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont organisé conjointement des consultations sous-régionales et régionales en Afrique. Ces consultations ont eu lieu comme suit: Accra (Ghana) en novembre 2011, Mombasa (Kenya) en octobre 2012, Dakar (Sénégal) en décembre 2012 et Hammamet (Tunisie) en mars 2013. La consultation régionale de Hammamet a déterminé les priorités de l'Afrique pour le programme de développement pour l'après-2015, identifié les facilitateurs et les facteurs critiques de succès de ce programme et harmonisé les priorités de l'après-2015 avec les autres programmes et priorités de développement, dont Rio+20 et le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). La réunion a débouché sur un document final où il était convenu que le programme de développement pour l'après-2015 engloberait les résultats de la Conférence Rio+20 et des initiatives prises à l'échelle de l'Afrique, ainsi que les textes issus des consultations nationales et régionales et des forums des Nations Unies.

La réunion a convenu aussi que le programme de développement pour l'après-2015 devrait:

- (a) Mettre en vedette la croissance économique et la transformation structurelle;
- (b) Réorienter le modèle de développement pour l'éloigner des initiatives pilotées de l'extérieur et privilégier celles dont l'inspiration comme le financement sont nationaux, et qui reposent sur l'appropriation nationale;
- (c) Faire des priorités de l'équité et de l'inclusion sociale, mesurant les progrès à l'aune de la disponibilité comme de la qualité de la prestation de services;
- (d) Accorder plus d'attention aux groupes vulnérables femmes, enfants, jeunes, personnes âgées, personnes ayant des incapacités, personnes déplacées;
- (e) S'intéresser de près aux facilitateurs du développement et à ses résultats, en particulier à la transformation structurelle de l'économie et à la croissance inclusive, à l'innovation et au transfert de technologies, au développement humain, au financement et aux partenariats.

La Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20) qui s'est tenue en Juin 2012 au Brésil a adopté un document intitulé «L'avenir que nous voulons», qui a ensuite été approuvé par l'Assemblée générale des Nations Unies. Cela a donné une nouvelle impulsion au suivi et à la mise en œuvre des engagements pris lors de la Conférence, au nombre desquels l'élaboration des objectifs de développement durable (ODD). Ces ODD seront utiles pour la poursuite d'une action ciblée et cohérente sur le développement durable à l'échelle mondiale en intégrant les trois dimensions du développement durable-économique, sociale et environnementale.

Dans le cadre du suivi des résultats de la conférence Rio +20, la Commission économique pour l'Afrique (CEA), en collaboration avec la Commission de l'Union africaine (CUA), la Banque africaine de développement (BAD) et le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, a organisé la réunion de mise en œuvre régionale pour l'Afrique en novembre 2012. Cette rencontre a réaffirmé les principes sur lesquels les objectifs de développement durable doivent être fondés et a identifié de larges

domaines prioritaires pour l'Afrique tels que présentés ci-dessous. La réunion de mise en œuvre a, en outre, appelé la communauté internationale à fournir à l'Afrique un soutien adéquat pour permettre à la région d'établir un processus de consultation efficace, large, allant de la base au sommet, et de développer des objectifs, des indicateurs et des cibles qui sous-tendraient les objectifs de développement durable.

- (a) Élimination de la pauvreté;
- (b) Lutte contre la faim, par la sécurité alimentaire et la nutrition;
- (c) Accès à l'eau potable et à des installations convenables d'assainissement;
- (d) Accès à une éducation et à des services de santé de qualité;
- (e) Promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes;
- (f) Accès universel et équitable aux services sociaux et à la protection sociale;
- (g) Croissance économique soutenable et inclusive;
- (h) Réduction de la vulnérabilité et promotion de la résilience, y compris face aux effets des changements climatiques;
- (i) Création d'emplois décents;
- (j) Renforcement du développement des infrastructures;
- (k) Accès à une énergie abordable et durable;
- (1) Lutte contre la dégradation des terres et la désertification, la sécheresse et le déboisement;
- (m) Lutte contre les problèmes découlant des changements climatiques, notamment par des mesures d'adaptation et d'atténuation des effets;
- (n) Promotion d'une gestion durable des ressources en eau;
- (o) Accès facilité aux technologies écologiquement rationnelles et le transfert de ces technologies, y compris en matière d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets;
- (p) Promotion de la paix et de la sécurité.

Le présent rapport

Ce rapport s'inscrit dans le cadre des consultations africaines sur le programme de développement pour l'après-2015 et le processus de suivi post-Rio+20, en vue d'aider les pays africains à s'engager résolument dans le processus mondial sur les objectifs de développement durable et s'assurer que les priorités de développement durable du continent sont prises en compte dans un accord global. Les cinq rapports sous-régionaux, y compris le présent, et un rapport régional pour l'Afrique ont donc été préparés. Ils ont été présentés lors de la réunion consultative régionale africaine sur les objectifs de développement durable organisés par la CEA en collaboration avec la CUA et la BAD, du 31 octobre au 5 novembre 2013. La réunion a adopté son document final comme une contribution technique qui sera examinée par le Comité de haut niveau de l'Afrique sur le programme de développement pour l'après-2015.

Dans le but de disposer d'un rapport analytique documenté sur les objectifs de développement durable pour la sous-région de l'Afrique centrale, les objectifs spécifiques suivants ont été fixés: i) identifier et analyser les questions prioritaires de développement durable dans la sous-région; ii) identifier, analyser et articuler les principaux domaines/thématiques prioritaires du développement durable de l'Afrique centrale pour la formulation des objectifs de développement durable tenant compte des capacités de la sous-

région et de la disponibilité de données; iii) proposer un ensemble concis d'objectifs de développement durable, ainsi que de cibles et indicateurs associés pour la sous-région; iv) formuler des recommandations sur l'utilisation opérationnelle et la mise en œuvre des objectifs de développement durable proposés pour la sous-région.

D'un point de vue méthodologique, l'étude s'est appuyée sur la recherche et l'analyse documentaire, consistant en une exploitation structurée, approfondie et aussi exhaustive que possible de tous les documents appropriés pouvant fournir des informations qualitatives et quantitatives sur les questions de développement durable dans la sous-région. L'exploitation documentaire a couvert les champs thématiques en rapport avec le développement économique, le développement social, le développement environnemental et les vecteurs de développement.

La réflexion s'est également appuyée sur une consultation, menée par courrier électronique, adressée aux membres des administrations des pays d'Afrique centrale, aux responsables d'institutions sous-régionales, aux membres de la société civile, aux parlements, aux universités et au secteur privé, tantôt avec une proposition initiale issue de l'exploitation documentaire soumise aux fins d'enrichissement, tantôt avec un questionnaire ouvert, indiquant le format de la contribution sollicitée. Vingt-quatre contributions ont été reçues venant de six pays (Cameroun, Congo, Gabon, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sao Tomé-et-Principe et Tchad). Le Cameroun et le Congo ont fait des contributions dans une dynamique participative endogène sous forme de position nationale.

L'exploitation de questionnaires a permis de compiler des données qui ont été mises en perspective avec les résultats de la recherche documentaire en vue de permettre l'identification et l'articulation des domaines prioritaires et de formuler une proposition d'objectifs de développement durable pour l'Afrique centrale.

Le rapport a été enrichi par les apports des experts participants à la réunion régionale africaine de consultation sur les objectifs de développement durable. La première partie du rapport traite des priorités de développement durable dans la sous-région, alors que la deuxième présente les domaines/thématiques prioritaires pour la formulation d'objectifs de développement durable pour la sous-région, avec une proposition de matrice d'objectifs de développement durable assortis de cibles et d'indicateurs. Pour terminer, des recommandations pour la mise en œuvre des d'objectifs de développement durable dans la sous-région sont formulées.

2. Priorités de développement durable dans la sous-région

2.1 Une importante dotation en ressources naturelles

Avec une riche diversité d'écosystèmes et d'abondantes ressources hydrographiques et forestières, l'Afrique centrale possède des atouts indéniables pour son développement. La région abrite la deuxième réserve de forêts denses et humides au monde et 70 % du couvert forestier dense et humide d'Afrique. Elle abrite un capital unique de biodiversité avec près de la moitié des espèces terrestres connues et de nombreuses espèces emblématiques (gorilles, chimpanzés, bonobos, hippopotames, tortues luth, baleines, céphalophes, picathartes, paons congolais, etc.). Les gouvernements des États de la région ont vite perçu les enjeux économiques et socioculturels considérables et les fonctions environnementales essentielles de ces ressources. Aussi observe-t-on différentes initiatives de mise en place d'instruments, de cadres juridiques et institutionnels et de cadres d'actions cohérents pour la conservation et la gestion durable de ces richesses.

Les sous-sols de la région sont également très riches, l'industrie minière et l'exploitation pétrolière ont permis ces dernières années à plusieurs pays d'engranger d'importantes ressources. Les efforts des gouvernements pour promouvoir et garantir la transparence au profit d'investissements sociaux bénéfiques pour les populations dans la lutte contre la pauvreté sont notables. La mise en place de fonds spéciaux vise à répartir équitablement, à l'intention des générations actuelles et futures, les gains tirés de ces ressources. La volonté des pouvoirs publics de mettre effectivement ces ressources au service de toutes les populations sans exclusive s'observe notamment avec l'engagement des gouvernements en faveur d'initiatives de transparence dans les industries extractives.

En Afrique centrale, les pouvoirs publics et les décideurs des institutions sous-régionales ont pris la juste mesure des enjeux, défis et priorités de développement durable et de l'acuité des problématiques. Dans tous les pays de la sous-région, des efforts importants sont fournis pour valoriser le riche potentiel en ressources naturelles. Les États ont tous élaboré des documents de prospective et des plans de développement à long et moyen termes. Dans tous les pays, des efforts sont faits pour suivre la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Au plan régional, les pays de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) ont élaboré un programme économique régional pour permettre l'émergence à l'horizon 2025. Ceux de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale(CEEAC) ont adopté en 2007 la « Vision 2025 », qui vise à faire de l'économie verte un secteur clé du développement économique des États de l'Afrique centrale à travers la conception et la mise en œuvre du Système de l'économie verte de l'Afrique centrale (SEVAC), constitué de plusieurs outils (politiques, institutionnels, juridiques et règlementaires, financiers, promotionnels, sécuritaires et opérationnels).

Dans les pays qui ne sont pas touchés par des conflits armés, d'ambitieux programmes de grands travaux d'infrastructures sont entrepris, surtout des routes et des barrages hydroélectriques, soit pour mieux répondre aux besoins nationaux, soit pour adresser des besoins transfrontaliers et supranationaux. Des efforts notables en matière d'intégration sous-régionale commencent à produire des fruits là où une paix durable a été restaurée.

2.2 Des facteurs de développement globalement déficients

En Afrique centrale, les facteurs de base essentiels au succès de tout programme de développement que sont la paix et la sécurité, la bonne gouvernance, la transparence, la lutte contre la corruption et des ca-

pacités institutionnelles fortes restent problématiques, malgré les efforts des pouvoirs publics et des partenaires au développement.

Une menace sécuritaire plus que forte

Même si tous les États de la CEEAC sont, à des degrés différents, en phase de transition démocratique, l'espace a été caractérisé ces dernières décennies par une grande instabilité sociopolitique, des rebellions et des conflits intra et interethniques, des conflits interétatiques, des trafics illicites d'armes, de drogues, d'êtres humains et des pierres précieuses et des luttes pour le contrôle de ressources. Des bandes armées ont été actives au nord-est du Cameroun en contact avec le Nigéria par des frontières poreuses, au sud du Tchad, en République centrafricaine, à l'est de la République démocratique du Congo, etc. Elles ont entraîné la fragilisation des États et porté de graves atteintes à l'intégrité des ressources naturelles. Cette menace n'épargne pas la faune des aires protégées. Plusieurs espèces sont en voie de disparition. Les organisations non gouvernementales (ONG) estiment que les trois quarts de la population d'éléphants d'Afrique centrale ont été décimés par des braconniers en quête d'ivoire lourdement armés, venus du Soudan et du Tchad et dont le trafic sert généralement à alimenter l'acquisition d'armes pour les conflits régionaux. Dans les grandes cités urbaines, le grand banditisme est en recrudescence, en conjonction avec des crimes rituels et le trafic illicite de personnes et d'organes humains.

Sur un autre plan, la sécurité des frontières maritimes prend de l'importance dans l'agenda sécuritaire global. Une combinaison d'anciennes et de nouvelles menaces est entrée en jeu: trafic illicite des armes légères et des stupéfiants, enlèvements et demandes de rançons, piraterie et terrorisme. Les dernières statistiques publiées par le Bureau maritime international (BMI) dénombrent 102 attaques de piraterie maritime dans le golfe de Guinée au premier trimestre 2012.

Cette insécurité et ces conflits ont eu un impact considérable sur les efforts de développement, et ont hypothéqué les perspectives de stabilité structurelle. Ils ont entraîné la mort de millions de personnes, infligé des exactions sans mesure, grossi le flux de réfugiés et de déplacés, sans compter les destructions collatérales de ressources matérielles. Aussi, la question de la paix est-elle un enjeu majeur pour le développement durable dans la sous-région. Les pays de la zone ont reconnu l'impact social et économique désastreux des conflits. Afin de mettre un terme à ces situations, des mécanismes régionaux ont été mis en place, avec plus ou moins de succès.

Un déficit de gouvernance et une faiblesse des institutions

La fréquence des crises politiques, tensions militaires-civiles, mutineries, coups d'état militaires, est étroitement corrélée avec la faiblesse des institutions nationales, celle-ci allant de pair avec la corruption et l'insuffisance de transparence et de responsabilité, très prononcée dans l'exploitation des ressources naturelles, les industries extractives notamment. L'indice Mo Ibrahim de la bonne gouvernance a attribué la note la plus élevée d'Afrique centrale à Sao Tomé-et-Principe (11e africain), le deuxième étant le Gabon (22e africain). En Afrique centrale, la construction de l'État de droit reste un chantier important. À quelques exceptions près, la crédibilité des mécanismes et des processus électoraux est généralement remise en cause, les pouvoirs exécutifs étant souvent accusés d'avoir, de par leur posture, entretenu la précarisation des contre-pouvoirs (partis politiques d'opposition, organisations de la société civile, organes de presse sauf ceux acquis à l'exécutif, etc.) ou vidé de leur substance les attributions de certains organes étatiques chargés de contrôler les actions de l'exécutif. Aussi, le contrôle de l'exécutif sur les pouvoirs législatif et judiciaire a porté une entrave à l'indépendance de certaines institutions nationales, notamment les commissions électorales indépendantes. Les processus électoraux ne produisant pas automatiquement d'alternance démocratique, on note de fréquentes crises politiques et le recours à d'autres formes de participation politique fondée sur l'abstentionnisme et le retrait politique volontaire.

Des efforts pour mobiliser des financements innovants

Une des contraintes majeures reste l'insuffisance des moyens de financement du développement durable. Conscients de l'importance de la crise économique mondiale et des nouveaux défis que rencontrent actuellement les pays développés, les pays de l'Afrique centrale ont à cœur d'explorer des voies novatrices

en termes de source de financement. Aussi, tout en invitant les pays développés et toute la communauté internationale à honorer les engagements pris en matière de financement du développement durable, les pouvoirs publics explorent différentes voies telles que les partenariats publics-privés, la mobilisation de l'épargne locale par des emprunts obligataires d'État ou encore la mise en place de mécanismes de financement solidaire ou de fonds communs issus des ressources internes de la sous-région et pouvant servir au financement de projets nationaux, transfrontaliers ou interétatiques de développement durable. Un exemple patent pourrait être le projet FORSEAU, de création d'un fonds régional de solidarité pour l'eau en Afrique centrale, qui pourrait être en partie financé par la mobilisation d'importants excédents de liquidités dont disposent certains pays de la sous-région.

2.3 Une faible dotation en infrastructures

Les infrastructures sont des soutiens essentiels pour le développement économique, la lutte contre la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie des populations. La qualité des infrastructures détermine fortement l'efficacité des systèmes de production de biens et services, publics et privés et partant la compétitivité des économies. Les infrastructures sont également considérées comme de puissants vecteurs d'intégration régionale. Les politiques et plans de développement successifs des États ont accordé aux lendemains des indépendances une place importante aux infrastructures. Mais l'accroissement en proportion géométrique des besoins et l'évolution arithmétique des ressources, conjugués aux lacunes des programmes de maintenance des ouvrages et de réhabilitation des équipements sont à la base de l'insuffisance marquée des infrastructures de transport, d'énergie, de distribution d'eau, d'assainissement, de santé, etc.

Des infrastructures de transport déficitaires

Dans le domaine des transports, le déficit infrastructurel est manifeste. Les interconnexions et les liaisons sont inefficaces entre les différents modes de transport (aérien, maritime, routier et ferroviaire), la connectivité aérienne est insuffisante et trop coûteuse, les ports sont mal équipés et peu performants, et les réseaux ferroviaires sont obsolètes et insuffisants. Les transports publics intra-urbains dans les grandes villes sont presqu'inexistants et on note une insuffisance de routes utilisables en toutes saisons, moins de 10 % des routes étant bitumées. La plupart des zones de production agricole sont inaccessibles parce que non reliées au réseau routier, ferroviaire ou aérien.

L'accès insuffisant à l'énergie

L'accès insuffisant à l'énergie est l'obstacle le plus important à la croissance économique. Plusieurs pays sont victimes de délestages chroniques. Il faut dire que la géographie des sources d'énergie est très favorable à l'Afrique centrale, avec d'importantes capacités hydroélectriques exploitables; toutefois, cet important potentiel n'est actuellement que très faiblement valorisé.

Graphique 1 Capacités hydroélectriques potentielles et installées



Source: Africa regional paper "Bridging divides in Africa's water security: An agenda to implement existing political commitments", mars 2009.

Un approvisionnement en eau potable préoccupant

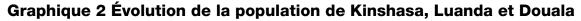
En matière d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement, la situation des pays d'Afrique centrale est très préoccupante. Globalement, les taux d'accès à ces deux services sont très faibles. Les taux d'accès à l'eau potable les plus faibles sont observés au Tchad (34 %) et en Guinée équatoriale (44 %). Les taux d'accès aux services d'assainissement les plus faibles sont observés au Tchad (8 %) et au Congo (9 %). Les pays présentant les meilleurs taux d'accès à ces deux services sont le Gabon (87 % pour l'eau et 36 % pour l'assainissement), le Burundi (79 % pour l'eau et 35 % pour l'assainissement) et Sao Toméet-Principe (79 % pour l'eau et 24 % pour l'assainissement). Par ailleurs, les faibles performances et la qualité médiocre des services publics de distribution d'eau en milieu urbain dans la majorité des pays, les difficultés d'approvisionnement en eau potable pour les populations rurales et des zones périurbaines, les faiblesses des actions menées en faveur de l'assainissement constituent aujourd'hui des facteurs majeurs qui favorisent la persistance de maladies d'origine hydrique, une des principales causes de mortalité et de morbidité dans les pays de la sous-région (Politique régionale de l'eau de la CEEAC).

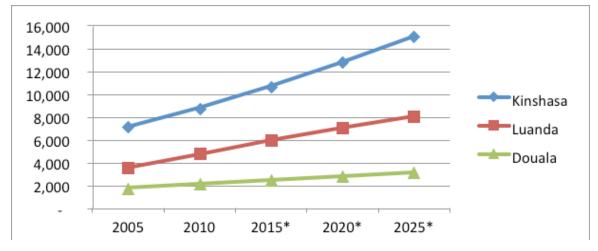
Les problèmes posés par la faible dotation de la sous-région en infrastructures économiques et sociales sont aggravés par une croissance démographique significative et une urbanisation rapide.

2.4 De fortes pressions démographiques

Même si le taux de croissance démographique s'est tassé sur la dernière décennie, ramené de 3 % par an en 2002 à environ 2,5 % par an en 2011, la population de l'Afrique centrale augmente d'un tiers sur une décennie. En 2025, la population d'Afrique centrale aura franchi le seuil de 200 millions d'habitants, contre 108 en 2002. En 2050, elle sera de 360 % du chiffre de 2002. Les problèmes liés à la pression démographique vont être omniprésents et croissants. Les estimations pour les villes d'Afrique centrale de plus d'un millions d'habitants sont présentées dans le graphique suivant.

L'Afrique centrale devra s'attendre à gérer des capitales hypertrophiques; ces « villes pays » poseront des problèmes d'aménagement du territoire, avec des pressions démographiques diverses qui auront des répercussions sur les ressources naturelles et sur le développement durable: pressions foncières, pression sur l'habitat, sur les transports intra-urbains, sur l'eau et l'assainissement, sur l'électricité, etc. Il faudra faire face à la pauvreté urbaine, au chômage et sous-emploi, surtout des jeunes, aux bidonvilles. L'alimentation, la santé et l'éducation de cette population deviendront des questions d'acuité. L'accès aux installations sanitaires améliorées sera d'autant problématique que les quartiers bidonvilles sont déjà perceptibles dans les grandes villes. La proportion de la population urbaine vivant dans les taudis est aujourd'hui supérieure à 50 % dans tous les pays de la CEEAC, sauf au Cameroun et au Gabon. Le développement durable des villes est donc une préoccupation majeure.





Source: Construit à partir des chiffres du Programme des nations Unies Nations pour les établissements humains; State of the World's Cities 2012/2013: Prosperity of Cities; 2013

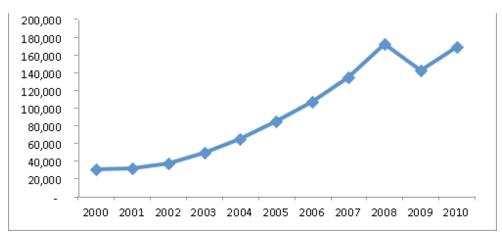
2.5 Une croissance économique globalement positive

En l'espace de dix ans (2000-2010), le PIB total en valeur réelle des pays de la CEEAC a connu une progression constante, passant de 31 390 millions de dollars des États-Unis à 172 451 millions de dollars des États-Unis.

De manière générale, le niveau appréciable de performance de la sous-région en termes de croissance du PIB cache des disparités internes. Sur la période 2000-2010, le PIB en valeur réelle de l'Angola a été multiplié par près de 20, contre près de 12 pour celui de la Guinée équatoriale, 6 pour celui du Tchad et moins de 4 pour les autres pays de la CEEAC. Tous les pays de la région ont subi des effets négatifs de la crise des années 2008 et 2009. Cela traduit de manière évidente la vulnérabilité des économies de la région.

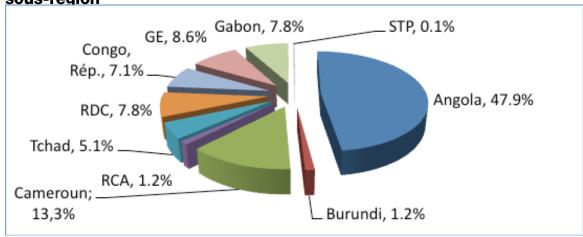
La contribution des États au PIB total en valeur réelle de la sous-région est également très inégale, l'Angola représentant à lui seul 48 %, comme le montre le graphique ci-après.

Graphique 3 Évolution du PIB de la CEEAC entre 2000 et 2010 (en millions de dollars des États-Unis)



Source: Indicateurs de développement dans le monde, Banque mondiale, 2012, chiffres de 2010.

Graphique 4 Contribution des États au PIB total en valeur réelle de la sous-région



Source: Indicateurs de développement dans le monde, Banque mondiale 2012.

Une croissance économique tributaire des ressources naturelles

Cette performance reste très vulnérable en raison i) de la faible diversification de l'économie, ii) de la forte dépendance par rapport aux matières premières agricoles, forestières, pétrolières et minérales, et iii) de la forte vulnérabilité par rapport aux fluctuations des cours des matières premières sur les marchés internationaux, etc. Dans la moitié des pays de la sous-région, les matières premières contribuent pour plus de 40 % à la formation du PIB, notamment: l'Angola, 46,3 %; le Tchad, 43,27 %; la République du Congo 64,14 %; la Guinée équatoriale, 47,72 %; le Gabon, 49,77 %. En fait, plusieurs pays de l'espace se sont engagés dans l'exploitation pétrolière (Angola, Guinée équatoriale et Tchad).

Une économie verte pleine de promesses

Le concept d'économie verte n'est apparu que très récemment dans le discours politique international mais il est déjà reconnu comme une option susceptible de contribuer efficacement aux objectifs de développement durable. Plusieurs initiatives sont en cours dans la sous-région, mais il est trop tôt pour apprécier leur valeur effective.

L'agriculture durable pour la sécurité et la souveraineté alimentaire

L'Afrique centrale dispose d'énormes potentiels agricoles, avec une configuration agroécologique favorable à la production d'une large variété de spéculations. De vastes étendues de terre agricoles sont encore non exploitées. Sur 6,7 millions de km2 de superficie de terres, 1,6 millions de km2 sont des terres cultivables et 3,75 % seulement sont exploitées. En dépit de ce potentiel, les performances des pays de la région en matière de production agricole restent faibles. On signale une menace nouvelle, celle de l'accaparement des terres, rendant impératif la mise en place de politiques foncières conservatrices.

Un faible dynamisme du secteur industriel

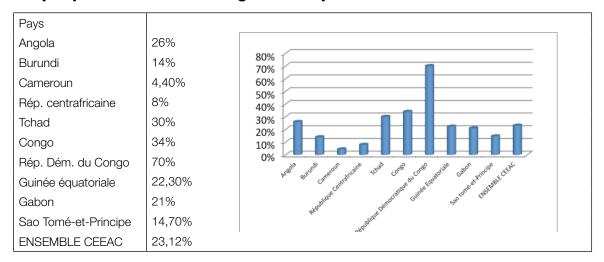
Les exportations de produits sont concentrées sur les produits bruts non transformés et sont très peu diversifiées. La contribution du secteur manufacturier à l'obtention de la valeur ajoutée est très faible, à l'exception du Cameroun où elle se situe à 16,72 % en 2007. Il faut dire que cette industrie pâtit d'un environnement de l'investissement peu incitatif et de la prévalence de fraudes, contrebandes et contrefaçons, avec la concurrence déloyale des usines clandestines. Un commerce intracommunautaire peu développé et un système financier peu porté sur le financement du long terme sont également des facteurs handicapants.

2.6 Des taux de sous-emploi et de chômage trop élevés

Le taux de chômage dans la sous-région Afrique centrale est très élevé (23,12 %), et encore plus dans certains pays comme la RDC (70 %) ou le Tchad (30 %). La création d'emplois décents est un objectif majeur pour les années à venir, dans l'optique du développement durable. Le chômage des jeunes est inquiétant. Les jeunes désœuvrés d'Afrique centrale constituent, compte tenu des caractéristiques propres à ce groupe et de la fragilité des systèmes sociaux et politiques, une véritable bombe à retardement, qui peut embraser la région à tout moment si rien n'est fait pour la désamorcer.

Trois pistes peuvent être explorées: i) allouer plus de moyens budgétaires aux initiatives en faveur de l'emploi des jeunes; ii) systématiser l'évaluation des politiques publiques d'emploi des pays pour être sûr que le problème de l'emploi des jeunes et des femmes est correctement géré; et iii) inscrire comme transversal dans tous les domaines et à tous les niveaux le renforcement des compétences entrepreneuriales des jeunes et des femmes, par la formation appropriée et l'accompagnement financier ou non financier des porteurs de projets, la formation des formateurs dans l'accompagnement des jeunes microentrepreneurs, le renforcement des compétences pratiques chez les jeunes. Ces compétences permettraient au jeune d'accroître la confiance en soi et en l'avenir et développer chez les jeunes les capacités de critiques et le sens citoyen qui lui permettent de dire non aux entreprises aventureuses.

Graphique 5 Taux de chômage en Afrique centrale



Sources: Données banquemondiale.org/indicateurs et http://fr.worldstat.info/Africa, données de 2010.

2.7 Des conditions de vie toujours insatisfaisantes

Accès limité des populations aux services sociaux de base

Sans surprise, l'accès limité des populations aux services sociaux de base (eau, logement, santé, éducation) induit une forte propension de pauvreté. Elle s'explique par l'inefficacité des politiques sociales (déficit en infrastructures de santé, d'eau, d'éducation, de logement, de transport et de communication). Malgré les performances économiques notables qu'a connues la sous-région de l'Afrique centrale lors de la dernière décennie (en termes d'accroissement du PIB), le niveau de la pauvreté et les conditions de vie ne se sont pas améliorés de façon significative. Le taux de pauvreté est élevé dans l'ensemble des pays de la sous-région, avec une moyenne de près de 55 %, et les indicateurs de niveau de vie (accès à l'eau potable et à l'électricité, vaccination des enfants, population vivant en milieu rural, espérance de vie à la naissance, taux de chômage et de sous-emploi, etc.) sont non satisfaisants.

Pauvreté persistante

Dans bien de cas, on note l'absence de progrès dans la réalisation de l'objectif relatif à la réduction de la pauvreté. Le Cameroun, le Gabon et Sao Tomé-et-Principe sont les seuls pays dont moins du tiers de la population dispose d'un revenu inférieur à un dollar des États-Unis par jour. La situation est d'autant plus préoccupante que les pourcentages affichés par les autres pays sont supérieurs à 50 % avec des valeurs s'inscrivant même au-delà de 60 % pour le Burundi et la Guinée équatoriale. Ces taux cachent d'ailleurs de fortes disparités au sein des pays, avec de poches d'extrême pauvreté dans des bidonvilles, en zones périurbaines et dans les zones rurales.

Prévalence élevée de la malnutrition

S'agissant de la réduction de la faim, les résultats ne sont guère reluisants. L'Afrique centrale en général enregistre un taux de prévalence de la malnutrition dans la population totale le plus élevé dans le monde. Cette contreperformance de la sous-région tient essentiellement aux mauvais résultats enregistrés au Burundi et en RDC où la prévalence de la malnutrition dans la population totale a fortement augmenté entre 1990 et 2007 au point de s'inscrire au-delà de 60 %. Ces taux s'expliquent par de nombreux conflits survenus dans la région des Grands Lacs.

Accès à une éducation de qualité

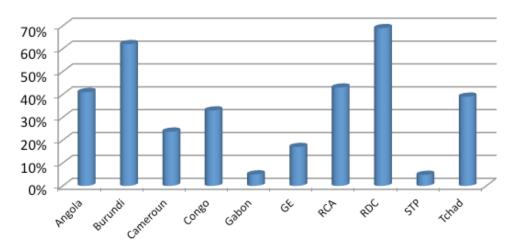
Les efforts de la sous-région se sont avérés fructueux en vue d'assurer l'éducation primaire pour tous. Plusieurs pays comme le Burundi, le Cameroun, le Gabon et Sao Tomé-et-Principe tendent vers la cible 100 % de réalisation de cet objectif. Ce qui n'est pas le cas pour d'autres pays comme la République centrafricaine et le Tchad à cause de la faiblesse des dépenses consacrées à l'enseignement primaire et aux conflits qui ont causé une détérioration importante de l'infrastructure éducative. Lorsqu'on s'intéresse aux éducateurs, on se rend compte que le nombre d'élèves par classe reste très élevé en particulier dans les pays comme la République centrafricaine (84,3) ou encore le Tchad (60,9). Par ailleurs, le pourcentage d'enseignants ayant suivi une formation pédagogique est faible dans plusieurs pays de la sous-région tels le Tchad (34,6), Sao Tomé-et-Principe (48,1) et la République centrafricaine (45,3). L'éducation continue ainsi d'être un des problèmes d'acuité en Afrique centrale.

Persistance de discriminations fondées sur le sexe

Les États ont introduit de nouvelles législations protégeant les droits des femmes, alignées sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Toutefois, de fortes injustices à l'égard des femmes subsistent dans bien des domaines: au niveau scolaire, il existe encore beaucoup de disparités dans l'accès à l'éducation, même si celles-ci tendent à se résorber au niveau du primaire; on observe que dans tous les pays, hormis l'Angola, le taux de scolarisation des jeunes filles par rapport aux garçons a augmenté. Sao Tomé-et-Principe a réussi à éliminer les inégalités entre filles et garçons dans le primaire tandis qu'au Burundi, au Gabon, en Guinée équatoriale et, dans une moindre mesure, au Congo, ce ratio approche le niveau de 100 %.

Les chiffres relatifs à la participation politique des femmes sont moins bons. Dans aucun pays de la sousrégion, le nombre de femmes au parlement n'atteint celui des hommes. Plus grave encore, dans huit pays sur les dix de la CEEAC, le pourcentage des femmes au parlement est inférieur à 20 %, soit loin du cap des 30 % de participation à l'exercice du pouvoir. Au niveau économique, les femmes ont moins accès à la terre que les hommes, sont confinées au secteur agricole et dans l'informel, et ont rarement accès aux instances d'administration d'entreprises ou de direction des sociétés d'État.

Graphique 6: Pourcentage de la population sous-alimentée



 $Source: Statistiques\ perspective.\ http://perspective.usherbrooke.ca.$

2.8 D'importantes pressions sur l'environnement

La plupart des pays ont complété des plans d'action sur l'environnement et engagé des mesures visant à intégrer les préoccupations environnementales et sociales dans les projets économiques. Les états des lieux élaborés pour soutenir les politiques, plans, stratégies et programmes relèvent l'importance des enjeux et prescrivent des efforts et des orientations, la vigilance devant être de règle.

L'impérieuse nécessité de mieux gérer les effets néfastes des changements climatiques

Les impacts de la variabilité et des changements climatiques sur les ressources naturelles et sur les différents secteurs de l'économie de la sous-région n'ont pas encore été systématiquement étudiés. Des travaux orientés dans ce sens devront permettre d'identifier les risques climatiques les plus courants, les ressources, les groupes socioéconomiques ainsi que les zones les plus exposées à ces risques, de déterminer le degré de vulnérabilité des populations et des écosystèmes et les hiérarchiser. Ceci permettra la détermination des options d'adaptation des ressources et des groupes socioéconomiques les plus exposés aux risques climatiques.

Gestion durable des ressources en eau

Le secteur de l'eau souffre de la variabilité hydroclimatique, d'un stockage inapproprié, d'une demande croissante et d'un manque de coopération transfrontalière. De nombreux défis restent à relever dans ce secteur, notamment:

- En matière de gestion des connaissances et de l'information hydrologique: i) assurer une meilleure maîtrise de l'information hydrologique nécessaire pour la planification du développement; et ii) élever le niveau général de la population afin de lui transférer plus de responsabilité dans la gestion des ressources en eau.
- En matière de gestion des risques liés à l'eau: prévenir et mieux gérer les risques liés à l'eau, notamment par la mise en place de systèmes de prévention et d'alerte.
- En matière de gestion des eaux partagées: i) renforcer la coopération entre les pays qui se partagent des bassins versants notamment par le développement de projets et programmes communs; ii) mettre en place des structures permanentes de gestion de ces bassins; et iii) assurer le partage de l'eau entre zones excédentaires et zones déficitaires afin de garantir un développement harmonieux de la Région. L'Afrique centrale dispose de 16 bassins hydrographiques internationaux dont la superficie dépasse 5 000 km2. Ils sont situés dans la région ou en partage avec d'autres régions. Cependant, seuls cinq de ces bassins sont gérés dans le cadre de commissions inter-États ou d'organisations de bassin. Il s'agit des bassins du Congo, du Chiloango, du Nil, du Lac Tchad, de Cunene et de l'Okavango. Il est donc nécessaire de développer des cadres formels de gestion des bassins non encore institutionnalisés. Le développement d'infrastructures de grande échelle destinées à gérer l'utilisation de l'eau et à éviter les conflits est un défi gigantesque.
- En matière de gouvernance de l'eau: i) doter les organisations économiques régionales, les organisations de bassins et les gouvernements d'instruments appropriés de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE); ii) renforcer les capacités des acteurs de développement en GIRE; et iii) créer un environnement favorable pour la GIRE à tous les niveaux.

Préservation de la diversité biologique des écosystèmes

La préservation de la biodiversité est d'une importance capitale pour l'ensemble de la planète. L'industrialisation massive, la pollution, le prélèvement des ressources terrestres et marines et l'accumulation de déchets sont responsables de l'appauvrissement ou de la destruction de nombreux écosystèmes. La déforestation massive des régions tropicales, l'expansion des zones urbaines, le trafic d'animaux ou de plantes rares représentent d'autres menaces. Aujourd'hui, c'est le monde vivant dans son ensemble qui est touché.

En Afrique centrale, plusieurs espèces sont en train d'être décimées. En janvier 2012, près de 300 éléphants ont été abattus dans le parc de Bouba Njida par des braconniers lourdement armés en quête d'ivoire, venus du Soudan et du Tchad et dont le trafic sert généralement à alimenter l'acquisition d'armes. Les autorités régionales doivent réduire cette menace, notamment par la mise en place au niveau régional d'un cadre légal et institutionnel de gestion durable des sites et aires protégées à même de contribuer significativement à l'accélération de la croissance économique et à la création d'emplois tout en assurant les exigences de préservation et de protection de la biodiversité. Ce cadre doit impliquer toutes les parties prenantes (populations riveraines, opérateurs économiques, etc.) dans un processus participatif de gestion et de conservation de ces aires protégées.

Lutte contre la désertification

La désertification est une menace réelle en Afrique centrale. Elle touche surtout la partie Nord (Nord du Cameroun et de la République centrafricaine, Tchad) et la partie sud (Angola) de la sous-région. En effet, la dégradation résultant de l'érosion se manifeste par la réduction de la production agricole, la diminution de la fertilité des sols, la réduction des terres arables. De même, les sécheresses récurrentes conjuguées à la pression démographique dans la zone sahélienne accélèrent le processus de la désertification par la dégradation des sols et du couvert végétal. Elles conduisent à l'exploitation illicite et à l'exploitation non durable des forêts, même s'il faut reconnaître que ce type d'exploitation permet, d'une part, de satisfaire les besoins énergétiques des populations urbaines et rurales et, d'autre part, de ravitailler les marchés locaux et même internationaux en bois d'œuvre et de service.

Gestion des produits chimiques et déchets industriels non biodégradables

La gestion des produits chimiques et des déchets industriels non biodégradables est également un défi majeur. Les déchets les plus problématiques viendraient des secteurs suivants: électronique, électroménager, hospitalier. Dans de nombreux pays en développement, de 80 à 90 % des eaux usées déversées dans les cours d'eau ou sur les côtes sont des effluents bruts, c'est-à-dire des rejets qui n'ont pas été traités. La pollution, associée à une démographie galopante et à des infrastructures d'assainissement et de traitement des déchets inadéquates, constitue une menace pour la santé publique, les espèces sauvages ainsi que pour les sources de revenu comme la pêche et le tourisme. Il est important de réaliser une étude approfondie relative à l'état des lieux de la gestion des déchets dans la sous-région, assorti d'un plan de renforcement des capacités des parties prenantes.

3. Domaines prioritaires pour la formulation des objectifs de développement durable

3.1 Détermination des domaines prioritaires pour la formulation des objectifs de développement durable en Afrique centrale

Il s'agit d'identifier les domaines où il faudrait se concentrer pour produire les effets déclencheurs souhaités et bénéficier des effets de levier et d'entrainement sur d'autres domaines.

Tableau 1: Regroupement des thématiques en domaines prioritaires

The	ématiques de développement durable	Domaines prioritaires
1.	Paix et sécurité - mécanismes électoraux - égalité des droits de l'homme pour tous - accès à la justice et à l'égalité - état de droit, mécanismes électoraux crédibles, institutions fortes, etc.	Paix, sécurité et stabilité sociopolitique
2.	Bonne gouvernance -participation à la citoyenneté - capacités de formulation, gestion et évaluation des politiques publiques - décentralisation et développement local - lutte contre la corruption et les fraudes-lutte contre l'impunité - lutte contre l'enrichissement illicite -obligation de rendre compte – transparence dans la gestion des ressources minières.	Gouvernance et responsabilité
3.	Politiques de transports intégrées (transport terrestre, transport aérien, transport ferroviaire, transport maritime, transports intra-urbains, etc.), politique de développement des énergies, GIRE, etc.	Infrastructures phy- siques de trans- port, énergie, eau et assainissement
4.	Agriculture – alimentation – productivité agricole – intrants agricoles - nutrition - faim – importation de produits alimentaires de première nécessité - diversification de la production agricole - emploi – revenus – consommation – marginalisation – inégalités, contrôle de l'utilisation des pesticides, traçabilité des produits alimentaires importés, etc.	Pauvreté, sécurité et souveraineté alimentaire
5.	Investissements privés, développement du secteur privé; dialogue public-privé, partenariat public-privé, politique et stratégies nationales de croissance et emplois, politique de la concurrence, amélioration de l'environnement des affaires, politique des marchés publics, politiques de sous-traitance et de partenariat - croissance verte, développement du capital humain, emplois décents, responsabilité sociale de l'entreprise, développement de la protection sociale et de la sécurité civile, inégalités, cohésion sociale, législation sociale, assistance sociale, transferts sociaux, services sociaux, prévention des catastrophes, gestion des sinistres, réfugiés et déplacés, extension de la protection sociale, l'assurance maladie— recherche et innovation, propriété intellectuelle, culture et industrie culturelle, valorisation des savoirs endogènes, etc.	Croissance verte et création des emplois décents
6.	Plateaux techniques hospitaliers, disponibilité de personnel de santé, répartition spatiale des établissements de santé, santé maternelle et infantile, développement de l'assurance maladie et des mutuelles, développement de la recherche, etc.	Amélioration de l'accès à la santé pour tous
7.	Enseignement primaire, secondaire, supérieur – formation professionnelle - éducation non formelle - financement de l'éducation en général et l'enseignement supérieur en particulier	Amélioration de l'accès pour tous à une éducation de qualité et à la formation profes- sionnelle

Th	ématiques de développement durable	Domaines prioritaires
8.	Gestion des aires protégées - préservation des écosystèmes et de la biodiversité - Gestion durable des ressources naturelles - renforcement de la réglementation sur la pollution et la destruction de l'environnement- réduction des émissions de gaz-mise en place et gestion de fonds verts- gestion durable de la forêt et des arbres hors forêt, agroforesterie et reboisement, économie des aires protégées, valorisation des déchets, énergies et technologies propres, urbanisme et construction durables, eau et assainissement, gestion des déchets pétroliers, gestion des émissions et économie de carbone, économie des changements climatiques. Lutte contre la désertification et la sécheresse— gestion foncière et lutte contre l'accaparement des terres, gestion des impacts sociaux de l'exploitation artisanale ou illégale des mines, etc.	Protection de l'environnement, gestion des res- sources naturelles et des change- ments climatiques
9.	Égalité de chances et d'accès à l'éducation et à la santé, accès aux postes électifs, accès aux hautes fonctions de l'État, accès aux moyens de production et au financement, lutte contre toutes formes de discriminations ou de violences. Promotion de l'inclusion sociale	Égalité hommes- femmes, autonomi- sation des femmes

3.2 Comment les domaines prioritaires interagissent avec les autres questions de développement durable

Pour chaque domaine, on peut énoncer les conditions critiques et les dividendes attendus en cas d'action réussie.

Tableau 2: Domaines prioritaires, conditions critiques et dividendes attendus

Do	maines prioritaires	Conditions critiques pour amélio- rer la situation	Dividendes attendus si situation améliorée
1.	Paix, sécurité et stabilité sociopoli- tique	 Des institutions fortes et équilibrées, mettant en œuvre des contre-pouvoirs efficaces (y compris avec la société civile et les médias) Une égalité de tous devant la loi État de droit et démocratie véritable Obligation de rendre compte 	 Amélioration du risque pays et meilleur attrait des investisseurs Meilleur épanouissement des populations en raison des droits assurés d'action et d'expression Paix et justice sociales Politiques publiques efficaces Crédibilité des politiques publiques Amélioration du risque pays et meil-
۷.	responsabilité	Tolérance zéro	 Articilotation de risque pays et meil leur attrait des investisseurs Meilleure utilisation des ressources publiques Politiques publiques efficaces Participation de tous à la décision, à la production et aux fruits de la production Meilleure compétitivité de l'économie
3.	Infrastructures phy- siques de transport, énergie, eau et assainissement	 Culture de gestion prospective des besoins infrastructurels, cul- ture de maintenance préventive Cadre de partenariats public- privé Paix et sécurité 	 Meilleure compétitivité de l'économie Diminution du coût de la vie Amélioration des conditions de vie Attractivité des économies améliorée Intégration régionale renforcée

Do	maines prioritaires	Conditions critiques pour amélio- rer la situation	Dividendes attendus si situation améliorée
 4. 5. 	Pauvreté, sécurité et souveraineté alimentaire	 Systèmes de production et consommation durables Politiques de gestion des inégalités sociales 	 Réduction de la faim et de la pauvreté - Amélioration de la qualité des aliments consommés Meilleure santé Réduction des pertes alimentaires post récolte Création de richesses
5.	Croissance verte et création des emplois décents	 Capacités humaines et institutionnelles Institutions de financement durable de l'économie Institutions règlementant la concurrence Institutions et mécanismes efficaces de gestion préventive et curative des catastrophes et des chocs individuels et collectifs Organismes de protection sociale 	 Creation de la pauvreté Occupation de la population active Concurrence plus saine et développement Amélioration de la cohésion sociale Non exclusion en cas de chocs individuels (perte d'emploi, perte du conjoint,) Lutte contre la pauvreté Amélioration de la santé
6.	Amélioration de l'accès à la santé pour tous	 Financement durable de la santé Capacités de formation du personnel de santé Bonne gestion des besoins en santé Assurance maladie 	 Amélioration de la productivité de la population active Meilleur accès aux soins en termes de coûts, de distance, etc.
7.	Amélioration de l'accès pour tous à une éducation de qualité et à la formation profes- sionnelle	 Financement durable de l'éducation Bonne gestion prospective des besoins éducatifs Personnel éducatif en quantité et qualité nécessaires Référentiel des métiers et des programmes 	 Capital humain Disponibilité accrue d'une main d'œuvre qualifiée Amélioration de la productivité de la main d'œuvre Amélioration de la compétitivité de l'économie
8.	Protection de l'environnement	 Impulsion sous-régionale d'appui à l'économie verte Mise en place des politiques et des institutions favorables à l'économie verte Mise en place de fonds verts Règlementations nationales favorables à l'économie verte Investissements privés dans l'économie verte Renforcement de l'efficacité des cadres de gestion durable des ressources naturelles et de gestion des aires protégées Harmonisation des réglementations sur la protection de l'environnement Harmonisation de la fiscalité forestière dans la sous-région 	 Amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale Création d'emplois verts et plus d'inclusion sur le plan social Croissance verte (utilisation efficiente des ressources et faibles émissions de carbone) Réduction des risques pour l'environnement et des pénuries écologiques Développement des industries vertes Ressources naturelles gérées durablement Biodiversité et écosystèmes mieux protégés Meilleure gestion de la forêt

Domaines prioritaires	Conditions critiques pour amélio- rer la situation	Dividendes attendus si situation améliorée
9. Égalité hommes- femmes et au- tonomisation des femmes	 Alignement des cadres juridiques internes et des pratiques judiciaires sur les principes et exigences de la CEDEF Conception du budget en fonction de la sexospécificité dans les budgets des ministères des États membres Mise en œuvre de politique de parité et de quotas 	 Coûts d'opportunité optimaux Meilleur accès à l'éducation Meilleur accès aux soins de santé Meilleur accès aux moyens de production

3.3 Concordance des domaines prioritaires d'un pays à l'autre

L'analyse croisée de ces domaines avec le diagnostic situationnel montre un grand niveau de convergence. De même, il ya une forte concordance entre les propositions des parties consultées, ce qui confère une forte présomption de pertinence aux domaines prioritaires identifiés.

Tableau 3: Concordance des domaines du Cameroun et du Congo

D	omaines prioritaires pour le Congo	Domaines prioritaires pour le Cameroun
1 2		Développement du secteur rural et sécurité alimentaire Pauvreté
3	. Accès à l'eau potable et à des systèmes convena- bles d'assainissement	Croissance forte et inclusive Développement du capital humain sain
4	. Accès à une énergie abordable et durable	5. Développement des infrastructures
5	. Réduction de la vulnérabilité, promotion de la résilience et lutte contre le déboisement, la dégradation des terres et la désertification/sécheresse.	6. Gestion durable de l'environnement7. Promotion de l'égalité et de l'inclusion
6	. Croissance économique soutenable et inclusive	8. Paix et sécurité
7	. Renforcement du développement des infrastruc- tures	
8	. Promotion de la paix et de la sécurité	
9	Accès facilité aux technologies écologiquement rationnelles et le transfert de ces technologies	
10	O. Promotion de l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes, ainsi que le renforcement des droits des peuples autochtones	

4. Matrice des objectifs de développement durable, cibles et indicateurs

Matrice des objectifs de développement durable

Objectifs et cibles

Indicateurs pour le suivi des progrès

Objectif 1 : Promouvoir la démocratie, l'état de droit, la paix, la sécurité et la stabilité sociopolitique

Cible 1:Accroître la crédibilité des mécanismes et processus électoraux

Cible 2:Assurer l'autonomiedes institutions de contrepouvoirs

Cible 3:Renforcer les pouvoirs des structures sousrégionales de prévention de conflits et de maintien de la paix, comme la force de paix sous-régionale

Cible 4: Renforcer les capacités de lutte contre la criminalité transfrontalière - Garantir la sûreté et la sécurité maritime dans le Golfe de Guinée

- 1. Proportion d'alternances politiques pacifiques
- Degré d'autonomie des contre-pouvoirs constitutionnels
- Nombre de délits de presse réprimés/articles censurés/médias fermés
- Nombre de membres de la société civile interpelés pour délit d'opinion
- 5. Fréquence des modifications constitutionnelles
- 6. Fréquence des conflits intra et inter-États
- 7. Système d'alerte sur l'insécurité au niveau de la sous-région
- 8. Capacité d'intervention des forces régionales

Objectif 2: Promouvoir la bonne gouvernance et l'obligation de rendre compte

Cible 1: Accroître la crédibilité des dispositifs nationaux et régionaux de prévention et répression de la corruption, des fraudes, des détournements de fonds, des conflits d'intérêts, des délits d'initié et de l'enrichissement illicite

Cible 2:Renforcer les capacités institutionnelles, humaines et matérielles de répression de la corruption, des fraudes, des détournements de fonds, des conflits d'intérêts, des délits d'initié et de l'enrichissement illicite

Cible 3: Améliorer la gestion du développement local **Cible4:** Améliorer la gouvernance économique

- 1. Indice de corruption (NDI),
- 2. Indice de gouvernance (Ibrahim MO)
- 3. Indice de compétitivité
- 4. Indicateurs « Doing Business »
- Nombre de jours mis pour exécuter la procédure de décaissement des crédits

Objectif 3: Développer les infrastructures physiques, économiques et sociales pour améliorer les conditions de vie des populations

Cible 1: Développer les infrastructures routières, ferroviaires, portuaires et électriques et les connexions inter-États afin d'augmenter les échanges sous-régionaux

Cible 2: Réduire significativement la proportion de la population qui n'a pas accès à l'électricité de qualité

Cible 3: Renforcer l'efficacité de l'interconnexion des moyens de transport (routiers, ferroviaires, aériens, maritimes)

Cible 4: Améliorer le cadre de gestion et de gouvernance de l'eau pour satisfaire les besoins en AEP/A pour les différents usages

Cible 5: Accroître les investissements dans le secteur de l'eau pour augmenter le taux d'accès à la ressource, y compris la gestion des eaux transfrontalières

- 1. Taux de réalisation de la transafricaine
- Fréquence des trafics supranationaux et nationaux
- 3. Temps nécessaire pour parcourir 100 km dans une ville
- 4. Proportion de la population qui n'a pas accès à l'eau potable
- 5. Proportion de la population qui n'a pas accès à l'énergie électrique de qualité.
- 6. Proportion de la population urbaine ayant accès à un système adéquat d'assainissement
- Proportion de ménages ayant accès à la sécurité d'occupation des logements (en tant que propriétaires ou locataires)

Objectif 4: Lutter contre la pauvreté et promouvoir la souveraineté alimentaire

Cible 6: Réduire au moins de moitié, entre 2015 et 2035, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à 1 dollar des États-Unis par jour.

Cible 7: Réduire de plus de 90 %, entre 2015 et 2035, la proportion de la population n'ayant pas accès à une alimentation équilibrée.

Cible 8: Réduire au moins de moitié, entre 2015 et 2035, la proportion des importations dans les aliments de base consommés par les populations.

- 1. Proportion de la population disposant de moins d'un dollar des États-Unis par jour en parité du pouvoir d'achat
- 2. Indice d'écart de la pauvreté
- 3. Part du quintile le plus pauvre de la population dans la consommation nationale
- 4. Prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans
- 5. Proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique
- 6. Part des importations dans les aliments de base consommés par les populations.

Objectif 5: Promouvoir la croissance verte et la création d'emplois décents

Cible 1: Multiplier le taux de croissance des investissements privés de la période 2008-2012 par deux ou plus, entre 2015 et 2035

Cible 2: Augmenter, entre 2015 et 2040, le pourcentage d'emplois décents

Cible 3: Diversifier d'ici à 2040 l'offre d'emploi en proposant plus d'emplois verts

Cible 4:D'ici à 2035, diminuer au moins de moitié le taux de chômage et de sous-activité de jeunes diplômés des systèmes universitaires

Cible 5:Renforcer les systèmes de protection sociale et de protection civile

- 1. Niveau de l'épargne nette actualisée
- Taux de chômage des jeunes diplômés des systèmes universitaires
- 3. Taux de sous-activité des jeunes diplômés des systèmes universitaires
- 4. Taux de croissance du PIB par personne occupée
- 5. Ratio emploi/population
- Proportion de la population occupée disposant de moins de 1 dollar des États-Unis - parité du pouvoir d'achat(PPA) par jour
- 7. Proportion de travailleurs indépendants et de travailleurs familiaux dans la population occupée
- 8. Proportion de zones forestières
- Consommation d'énergie (kg d'équivalent pétrole) pour 1 dollar des États-Unis de PIB (PPA)
- Émissions de dioxyde de carbone (par habitant) et consommation de CFC appauvrissant la couche d'ozone (tonnes de potentiels d'appauvrissement de l'ozone)
- Proportion de la population utilisant des combustibles solides
- 12. Contribution des secteurs à la croissance
- 13. Taux de croissance du PIB
- 14. Taux de couverture de la protection sociale
- 15. Nombre de pertes en vies humaines suite à une catastrophe
- 16. Évaluation des pertes en matériel suite à une catastrophe

Objectif 6: Améliorer l'accès à la santé pour tous

Cible 1: D'ici à 2035, diviser le taux de mortalité liée au paludisme par au moins 4

Cible 2: D'ici à 2035, diviser le taux de prévalence du VIH/SIDA par au moins 4

Cible 3: D'ici à 2035, assurer à tous ceux qui en ont besoin l'accès aux traitements contre le VIH/sida

Cible 4: Réduire de deux tiers, entre 2015 et 2035 le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans

Cible 5: Réduire de trois quarts, entre 2015 et 2035, le taux de mortalité maternelle

Cible 6: D'ici à 2035, avoir contenu d'autres grandes maladies et commencé à inverser la tendance actuelle

- 1. Proportion de la population située à plus de 15 mn d'un centre de santé
- 2. Rapport laboratoire d'analyses médicales/population
- 3. Rapport médecin/population en milieu rural
- 4. Taux de mortalité liée au paludisme
- 5. Taux de prévalence du VIH/sida
- 6. Taux de mortalité maternelle
- Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié
- 8. Taux de contraception
- 9. Taux de natalité parmi les adolescentes
- Couverture des soins prénatals (au moins une visite et au moins quatre visites)
- 11. Besoins non satisfaits en matière de planification familiale
- 12. Taux de prévalence du VIH dans la population âgée de 15 à 24 ans
- 13. Fréquence d'utilisation d'un préservatif lors du dernier rapport sexuel à haut risque
- 14. Taux de scolarisation des orphelins par rapport aux non orphelins âgés de 10 à 14 ans
- 15. Proportion de la population malade de l'infection par le VIH ayant accès à des médicaments antirétroviraux
- Incidence du paludisme et taux de mortalité due à cette maladie
- 17. Proportion d'enfants de moins de 5 ans dormant sous des moustiquaires imprégnées d'insecticide
- Proportion des enfants de moins de 5 ans atteints de fièvre traités aux moyens de médicaments antipaludéens appropriés
- Incidence, prévalence de la tuberculose et taux de mortalité due à cette maladie
- Proportion de cas de tuberculose détectés et soignés dans le cadre d'un traitement direct à court terme et sous observation

Objectif 7: Assurer l'éducation secondaire et la formation professionnelle pour tous

Cible 1:D'ici à 2035, donner à tous les enfants, garçons et filles, les moyens d'achever un cycle complet d'études secondaires.

Cible 2: Instituer la formation tout au long de la vie

Cible 3: Atteindre la masse critique de techniciens qualifiés et ouvriers spécialisés sur des secteurs de pointe

Cible 4: Stopper l'exode des enfants de l'école vers les emplois miniers dans les zones d'exploitation minière

- 1. Taux net de scolarisation dans le secondaire
- 2. Taux net de scolarisation dans le primaire
- Proportion d'élèves commençant la première année d'études dans l'enseignement secondaire et achevant la septième.
- 4. Taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans, femmes et hommes
- Proportion d'écoliers ayant commencé la première année d'études primaires qui terminent l'école primaire
- Proportion d'organisations ayant un plan de formation professionnelle
- Nombre de techniciens qualifiés sur des secteurs de pointe
- 8. Taux de scolarisation dans les zones d'exploitation artisanale ou illégale des mines

Objectif 8: Assurer la protection de l'environnement et la promotion de la résilience aux changements climatiques

Cible 1:Protéger la biodiversité contre les activités anthropiques et supprimer d'ici à 2035 les pertes liées à l'activité humaine

Cible 2:Améliorer l'efficacité des cadres de gestion durable des forêts et des arbres hors forêt

Cible 3:Veiller à la mise œuvre effective des objectifs d'Aichi sur la protection de la biodiversité et les prolonger au-delà de 2020

Cible 4:Augmenter la capacité de résilience aux changements climatiques

Cible 5 : Améliorer la gestion des écosystèmes aquatiques

Cible 6 : Gestion foncière et prise en compte des questions foncières dans les politiques et stratégies

Cible 7: Lutter contre la sécheresse et la désertification

- 1. Proportion de zones terrestres et marines protégées
- Proportion d'aires protégées par rapport à la superficie totale
- 3. Proportion d'espèces menacées d'extinction
- 4. Taux de déforestation
- 5. Taux de prélèvement des ressources en eau
- 6. Taux de dégradation des sols
- 7. Documents de stratégies de résilience aux changements climatiques élaborés
- 8. Nombre de personnes formées à la gestion des changements climatiques
- Nombre de campagnes de sensibilisation sur les changements climatiques
- 10. Superficie reboisée

Objectif 9: Promouvoir l'inclusion sociale, l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes

Cible 1:Éliminer les disparités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et de la participation à la citoyenneté d'ici à 2035

Cible 2:Intégrer dans l'ensemble des politiques et stratégies de développement les préoccupations des personnes défavorisées, y compris les autochtones, les personnes vivant avec un handicap et les personnes du troisième âge

- Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur
- Taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par rapport aux hommes
- Pourcentage de femmes salariées dans les secteurs non agricoles
- Proportion de sièges occupés par des femmes au parlement et dans les postes d'élus locaux
- 5. Politiques et stratégies socialement inclusives

5. Conclusions et recommandations

Les risques d'échec des objectifs de développement durable résident principalement dans l'appropriation insuffisante du processus, notamment par les politiques, l'insuffisance de données fiables et d'instruments adéquats, les problèmes de gouvernance, l'instabilité et les autres tensions sociopolitiques, l'insuffisance des ressources financières et enfin les changements climatiques. Les conclusions et recommandations visent le renforcement des capacités pour l'appropriation et l'opérationnalisation des objectifs de développement durable dans la sous-région.

À l'intention des gouvernements

- (a) Poursuivre et renforcer les initiatives nationales de conservation et d'exploitation durable de l'environnement, notamment les instruments et cadres de gestion des aires protégées, de gestion durable des forêts et des arbres hors forêt, de gestion intégrée des ressources en eau, de protection des sols, etc.;
- (b) Poursuivre les efforts pour la restauration et/ou la consolidation de la paix, de la sécurité et de la sûreté dans les États et dans la région en général;
- (c) Renforcer les mécanismes de gouvernance et de responsabilité; renforcer les capacités des institutions de contrôle au sommet des États; renforcer les mécanismes de gouvernance locale;
- (d) Poursuivre les programmes d'infrastructures en cours, et les orienter pour en faire de puissants leviers d'intégration sous-régionale;
- (e) Poursuivre et renforcer les programmes de diversification des économies et de consolidation de la croissance assise sur le développement d'une économie verte;
- (f) Mettre en œuvre des programmes de développement durable des villes, avec des volets intégrés d'aménagement du territoire, d'infrastructures urbaines, d'intégration socioéconomique des jeunes, d'éducation des masses à la citoyenneté, d'appui au secteur privé en ce qui concerne la responsabilité sociale de l'entreprise, etc.
- (g) Poursuivre l'intégration des trois piliers du développement durable dans les politiques, stratégies, plans, programmes et projets de développement;
- (h) Mettre en place un mécanisme d'évaluation des progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable au niveau national;
- (i) Mettre en place un dispositif de mise ne œuvre participative des objectifs de développement durable à l'échelle des pays;
- (j) Renforcer l'intégration régionale, et notamment mieux traduire dans les législations nationales et les budgets nationaux les politiques communes existantes comme la politique régionale de l'eau, la politique agricole commune, la politique forestière commune;
- (k) Mettre un accent particulier sur le développement de l'économie verte et développer des mécanismes de financement appropriés;
- Assurer la coordination des donateurs, et renforcer les capacités des administrations publiques pour concevoir, mettre en œuvre et suivre des cadres de planification efficaces du développement durable;
- (m) Mettre en place ou renforcer les dispositifs de promotion et de protection des droits de l'homme au sein des pays;
- (n) Concevoir et mettre en place une stratégie d'information et de sensibilisation sur les objectifs de développement durable;

(o) Améliorer l'efficacité des systèmes nationaux de production et diffusion des données statistiques, pour la formulation et la gestion de politiques publiques qui facilitent la détermination des priorités et le suivi des progrès. L'enjeu est de pouvoir transcender les réalisations physiques pour apprécier de manière quantitative et qualitative les progrès réalisés et les résultats finaux de politiques publiques.

À l'intention des organisations régionales

- (a) Mettre en place un observatoire sous-régional du développement durable;
- (b) Créer un observatoire de l'état de droit en Afrique centrale;
- (c) Renforcer l'intégration régionale et lui donner plus d'effectivité, notamment en matière de formulation et de gestion des politiques, et en ce qui concerne la libre circulation des biens et des personnes;
- (d) Poursuivre le développement d'une politique et d'une stratégie communes de développement de l'industrie de transformation durable du bois dans le bassin du Congo et plus généralement une politique régionale de développement industriel;
- (e) Intégrer l'élaboration et l'évaluation des objectifs de développement durable dans les outils de l'ingénierie publique pour accroître l'efficacité de politiques publiques;
- (f) Assurer la coordination des donateurs, et renforcer les capacités des États membres pour concevoir, mettre en œuvre et suivre des cadres de planification efficaces;
- (g) Réaliser une étude sur la création des emplois verts pour identifier comment l'économie verte peut influer sur la création d'emplois, et notamment: i) la création de nouveaux emplois; ii) la substitution d'emplois; iii) la suppression de certains emplois sans remplacement direct, comme lorsque des matériaux de conditionnement sont déconseillés ou prohibés et que leur production est suspendue; et iv) la réorientation et requalification de nombreux emplois existants, notamment dans la construction;
- (h) Poursuivre l'opérationnalisation du Fonds pour l'économie verte en Afrique centrale, géré par la Banque des États de l'Afrique centrale (BDEAC);
- (i) Mise en place d'une instance sous-régionale chargée de gérer le suivi de la réalisation des objectifs de développement durable.

À l'intention des organisations de la société civile

S'impliquer davantage dans l'initiative et les débats sur la formulation, la mise en œuvre et le suivi des objectifs de développement durable. Cela implique que la communauté internationale et les pouvoirs étatiques créent des conditions favorables à cette implication, aussi bien en termes de moyens que d'espaces d'expression dédiés.

À l'intention de la communauté internationale

- (a) Apporter un appui aux dispositifs sécuritaires sous-régionaux;
- (b) Maintenir l'élan de mobilisation des financements observé dans le cadre des OMD;
- (c) Elaborer au niveau global un indice de développement durable combinant développement humain et empreinte écologique, pour mieux évaluer et suivre les progrès des pays.
- (d) Tenir compte des spécificités de chaque pays dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

